



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 11 mars 2024 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott, Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 1 minute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-03-040 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024

2024-03-041 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2024

2024-03-042 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait six (6) personnes présentes dans la salle. Mme Lise Rousseau a demandé pourquoi il y a eu une séance spéciale du conseil le 26 février dernier. Le maire lui a répondu que c'était pour l'adoption du projet de règlement d'emprunt. Mme Rousseau a aussi exprimé qu'elle est contre l'item 10.1 car elle ne voit pas de rapport entre ce sujet et un conseil municipal. Le maire lui a expliqué qu'il s'agit simplement d'une résolution d'appui, comme plusieurs demandes que la municipalité reçoit. M. Philippe Dutil a commenté que vu que la municipalité a introduit les nouveaux taux de taxation non-résidentiel (commercial et industriel) et que les évaluations ont beaucoup monté, il considère que l'augmentation des taxes pour le parc Weir est excessive. Le maire lui a avisé que ses commentaires seront pris en note.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Utilisation des services de la compagnie Service Conseil en Urbanisme (SCU)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a demandé à l'inspectrice en bâtiment et en environnement de commencer la procédure afin d'implémenter un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et que pour ce faire elle aura recours aux services de la compagnie Service Conseil en Urbanisme (SCU);

CONSIDÉRANT QU'il sera opportun d'utiliser les services de la compagnie SCU à l'occasion pour d'autres dossiers d'urbanisme en 2024;

2024-03-043 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise l'utilisation des services de la compagnie SCU en 2024 jusqu'à un montant maximal de 3,000.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 6 février dernier.

7.2 Collecte de gros rebuts / Écocentre mobile à Ogden

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire tenir deux (2) collectes de gros rebuts / écocentres mobiles pendant l'année 2024, soit une au printemps et une autre à l'automne;

2024-03-044 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la première collecte de gros rebuts se tenant le 8 juin prochain, pour une dépense maximale de 2,500\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

7.3 Embauche des préposés à l'environnement pour l'été 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder annuellement à la mesure et/ou vidange des fosses septiques et embauchent deux étudiants pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a offert les postes de Préposés à la protection de l'environnement aux étudiants embauchés l'an dernier et que l'un d'eux a confirmé qu'il est disponible pour revenir travailler à la Municipalité cet été, soit Cazian Comeau-Elman;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire pour les préposés à l'environnement est augmenté du même pourcentage que tous les autres employés municipaux, tel que décidé par le conseil lors de la dernière révision salariale, donc leur salaire sera de 18.65\$ par heure;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le kilométrage payé sur présentation de pièces justificatives est de l'ordre de 0,60 \$ / kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE le début de mandat est vers le 29 mai prochain;

2024-03-045 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'embauche de Cazian Comeau-Elman et d'un(e) autre étudiant(e) qualifié(e) pour l'été 2024 aux conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

7.4 Demande à la Commission municipale du Québec par les municipalités de la RIGDSC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden et la Ville de Magog ont un différend quant à l'interprétation ou l'application de l'entente intermunicipale de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets de la région de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Magog a, par sa résolution 045-2023, conformément à l'article 622 du Code municipal et à l'article 468.53 de la Loi sur les cités et villes, demandé la nomination d'un conciliateur pour tenter d'en arriver à une entente relativement au différend;

CONSIDÉRANT QU'un conciliateur a été désigné par le ministre le 7 mars 2023 et qu'une médiation s'est tenue, mais sans succès, mettant fin au mandat de conciliation en date du 9 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden souhaite désormais demander à la Commission municipale du Québec de rendre une sentence arbitrale qu'elle estime juste afin de régler le différend;

2024-03-046 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

DE, conformément à l'article 623 du Code municipal et à l'article 469 de la Loi sur les cités et villes, demander à la Commission municipale du Québec de rendre une sentence arbitrale pour résoudre le différend entre la municipalité d'Ogden et la Ville de Magog relatif à l'interprétation ou l'application de l'entente intermunicipale de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets de la région de Coaticook.

D'autoriser M. Michel Lesage, conseiller municipal désigné à la Régie intermunicipale de Gestion des déchets de la région de Coaticook à signer, pour et au nom de la municipalité d'Ogden, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

7.5 Appui au projet « Joignez le réseAU : lac Memphrémagog » du COGESAF

CONSIDÉRANT QUE l'organisation COGESAF a demandé l'appui de la municipalité d'Ogden à leur proposition de projet « Joignez le réseAU : lac Memphrémagog », projet en partenariat avec Memphrémagog Conservation et la Division environnementale de conservation de l'État du Vermont;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau du lac Memphrémagog est une priorité à l'échelle régionale, priorité amplifiée par la nature binationale du plan d'eau;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Memphrémagog et les milieux naturels sur le territoire d'Ogden représentent un pilier pour la municipalité d'Ogden autant du point de vue économique, social que culturel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden est d'avis que la protection du lac relève de tous et, la rive du Memphrémagog étant presque exclusivement en terre privée, il est absolument essentiel d'impliquer les riverains à toute démarche visant sa préservation à long terme;

2024-03-047 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden supporte donc la proposition de projet, sa finalité étant directement alignée avec les besoins du milieu.

QUE la municipalité d'Ogden pourra y contribuer en incorporant les communications du projet au corps communicationnel existant et en complétant la promotion des activités. Cette implication, pourra s'élever jusqu'à 20 heures aux étés 2025 et 2026, ce qui équivaut à une contribution en nature seulement pouvant atteindre jusqu'à 2 000 \$ pour la durée du projet.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

2024-03-048 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 203,500 litres de chlorure de calcium 35%, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2024, sauf approbation du conseil.

ADOPTÉE

8.2 Taux horaire pour niveleuse pour la saison 2024

2024-03-049 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à l'inspecteur en voirie d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2024.

ADOPTÉE

8.3 Embauche du journalier aux travaux publics pour la saison 2024

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier aux travaux publics sera à nouveau de 40 heures par semaine pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui a travaillé comme journalier aux travaux publics pour la municipalité pour la saison 2023, M. Dominic Langlois, a accepté de revenir travailler pour la saison 2024;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2024-03-050 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à embaucher M. Dominic Langlois comme journalier aux travaux publics pour la saison 2024, au taux horaire décidé par le conseil lors de la dernière révision salariale.

ADOPTÉE

8.4 Appel d'offres pour le rechargement des chemins non-pavés

2024-03-051 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

DE demander à la directrice générale d'émettre un appel d'offres public pour le rechargement des chemins tels que détaillés dans le plan quinquennal de la municipalité d'Ogden et qui seront détaillés dans le document d'appel d'offres, pour un total d'environ 8.31 kilomètres.

DE formuler l'appel d'offres de façon à obtenir un prix forfaitaire pour l'épandage de gravier sur une largeur de chemin de vingt et un (21) pieds avec bombement au centre du chemin de six (6) pouces d'épaisseur par rapport aux extrémités latérales, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2024, sauf approbation du conseil.

ADOPTÉE

8.5 Entretien des abords des chemins

2024-03-052 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE l'inspecteur de la voirie soit autorisé à embaucher les services de Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. - Claude Montminy pour faire couper l'herbe aux abords des chemins, au taux de 170.00\$ de l'heure, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.6 Rapport 2023 : programme de transport adapté pour personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déposer auprès du ministère des Transports, à titre de reddition de compte pour la subvention reçue en 2023 dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté, un état des résultats ainsi qu'une résolution l'approuvant;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie de l'état des résultats et en ont pris connaissance;

2024-03-053 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve l'état des résultats préparé par la directrice générale, tel que présenté.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 66,077.23\$ et les salaires s'élèvent à 14,193.23\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 80,270.46\$.

2024-03-054 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 71,502.88\$;

2024-03-055 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 11 mars dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Paiement des soldes payables sur les frais de transports réclamés en 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden va déposer une demande de subvention auprès de Transport Québec dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté pour le financement du transport de citoyens handicapés en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas encore reçu confirmation du montant qui sera octroyé en 2024 dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le total des montants octroyés en 2023 seront payés à la Municipalité;

2024-03-056 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité rembourse 70% des montants réclamés sur une base mensuelle jusqu'à ce le montant de la subvention ait été confirmé.

QUE lorsque le montant de la subvention aura été confirmé, la directrice générale est autorisée à rembourser 100% des nouvelles réclamations déposées auprès de la municipalité, à condition que le montant de la subvention accordée couvre le nombre de déplacements demandés.

QUE le paiement de tous les soldes dus sur les réclamations précédentes déposées en 2023 a été fait par la directrice générale.

ADOPTÉE

9.4 Liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité doit soumettre au conseil un état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE cet état approuvé par le conseil doit être transmis, au plus tard le 19 mars 2024, à la MRC de Memphrémagog pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog exige également que soient confirmés le taux d'intérêt applicable à chaque année ainsi que le nom de la personne désignée pour enchérir et, s'il y a lieu, acquérir ces propriétés au nom de la Municipalité d'Ogden;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2024-03-057 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

D'inclure, dans la liste transmise à la MRC de Memphrémagog, la propriété suivante pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes pour les années 2021 et suivantes:

Matricule	Adresse	Lot(s)	Taxes *	Intérêts **	Total
0592 66 8384	605 Descente 6	5 416 701	3 228,70	388,30	3 617,00
1090 42 2978	2470 chemin Griffin	5 417 113	5 572,23	754,71	6 326,94

* Excluant les taxes 2024

** Les intérêts sont calculés en date du 19 mars 2024. Les montants d'intérêts dans la liste transmise à la MRC seront calculés en date de la vente, soit le 13 juin 2024.

D'autoriser la Directrice générale à retirer de cette liste toute propriété susmentionnée dont les taxes pour l'année 2021 et les intérêts ont été acquittés avant le 19 mars 2024.

DE confirmer que le taux d'intérêt applicable pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 est fixé à 15% par année.

D'autoriser Vickie Comeau, directrice générale ou, en son absence, l'agente de développement, Caroline Fortier, à présenter la mise de départ et à acquérir, le cas échéant, les propriétés susmentionnées à la vente d'immeubles du 13 juin prochain, pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

2024-03-058 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

10.2 Achat d'un système UV de traitement d'eau pour l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE des tests d'eau à l'hôtel de ville ont révélé que l'eau n'est pas potable et qu'il y a lieu de faire installer un système UV de traitement d'eau;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aqua-Pro Électrique Inc. a fourni une soumission de 1,479.80\$ taxes en sus, pour ce système UV de traitement d'eau;

2024-03-059 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise l'achat d'un système UV de traitement d'eau pour l'hôtel de ville de la compagnie Aqua-Pro Électrique Inc., pour le montant de 1,479.80\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.3 Achat d'un système de vidéoconférence pour l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QU'il serait important de faire installer un système permanent de vidéoconférence dans la salle du conseil de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Informatique Orford a fourni une soumission de 2,516.38\$ taxes en sus, pour ce système de vidéoconférence pour la salle du conseil de l'hôtel de ville;

2024-03-060 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise l'achat d'un système de vidéoconférence pour la salle du conseil de l'hôtel de ville de la Informatique Orford, pour le montant de 2,516.38\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.4 Mandat de planification stratégique et de consultations

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden entend doter la municipalité d'une planification stratégique couvrant les cinq (5) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement a consulté plusieurs compagnies concernant ce mandat de planification stratégique et de consultations, et que le conseil a rencontré des compagnies et a choisi de procéder avec la compagnie Espace Stratégies, qui a fait une proposition au conseil au montant de 22,320.00\$, taxes en sus;

2024-03-061 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte la proposition d'Espace Stratégies pour le mandat de planification stratégique et de consultations pour la municipalité d'Ogden, au montant de 22,320.00\$, taxes en sus.

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden confirme que le directeur du projet sera M. Jocelyn Gagnon, tel que mentionné dans la proposition d'Espace Stratégies.

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise l'agente de développement, Caroline Fortier, à signer la proposition de services pour et au nom de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Embauche des préposés au quai de Cedarville et poste de lavage pour la saison 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie des projets d'entente avec M. Jean Marquis et M. Andrew Palmer pour la gestion des installations du quai de Cedarville pour la saison 2024, soit le poste de lavage, la rampe de mise à l'eau et le stationnement;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

2024-03-062 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE les ententes sont approuvées telles que présentées et que le maire et la directrice générale sont autorisés à les signer pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

QUE M. Jean Marquis et M. Andrew Palmer soient nommés au titre de préposés responsables d'un quai public.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Acceptation du rapport annuel en sécurité incendie pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog dispose d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1^{er} septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de loi sur la sécurité incendie stipule que « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit adopter par résolution et transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP) avant le 31 mars 2024, le rapport annuel de mise en œuvre du SCRI pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale en sécurité incendie demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC;

2024-03-063 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden accepte le rapport annuel transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2023.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2024.02 d'Amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Eric Fafard à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2024.02 aura pour objet de modifier certains tarifs lors de l'émission de permis ou certificats, de modifier certaines sous-catégories de permis ou certificats, de modifier la durée de certains certificats et d'effectuer des corrections techniques;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2024-03-064 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2024.02 intitulé «Règlement no. 2024.02 d'Amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8» est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Règlement no. 2024.03 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le chemin Cedarville et autorisant un emprunt afin de financer une partie de la dépense

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Eric Fafard à la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2024.03 aura pour objet d'autoriser un emprunt afin de financer une partie de la dépense des travaux de voirie sur le chemin Cedarville;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2024-03-065 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2024.03 intitulé «Règlement no. 2024.03 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le chemin Cedarville et autorisant un emprunt afin de financer une partie de la dépense» est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Adoption – Règlement no. 2024.04 d'Amendement au règlement no. 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller William Scott à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2024.04 aura pour objet de modifier le mandat du comité consultatif d'urbanisme en ajoutant leur rôle de conseil local du patrimoine conformément à la Loi sur le Patrimoine culturel.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2024-03-066 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2024.04 intitulé «Règlement no. 2024.02 d'Amendement au règlement no. 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme et ses amendements» est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre du comité de développement durable de la MRC le 14 février dernier. Lors de cette rencontre il a été mentionné que les municipalités d'Ogden et de la Ville de Stanstead pourront continuer avec leur entente intermunicipale pour la collecte des matières recyclables et seront donc exemptes des changements apportés par la modernisation de la collecte sélective. Le maire a aussi mentionné la subvention pour le plan pour le climat. Le maire a participé à la rencontre des maires de la MRC Memphrémagog le 21 février dernier. Il y a eu présentation du projet du nouvel aréna à Magog, auquel les municipalités de la MRC participeront à 15%, donc pour un montant de 1.5 millions de dollars qui parviendront du fonds projets spéciaux de la MRC. Le 6 mars dernier le maire a assisté à la rencontre du comité d'aménagement de la MRC. Il y a eu discussion sur la nouvelle ligne d'hydro Beausecours-Stukely Sud qui n'a pas d'impact à Ogden.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé en quoi consiste l'item 10.4, soit la planification stratégique. Le maire lui a répondu qu'il s'agit d'un plan stratégique pour déterminer la vision d'Ogden dans les prochaines années et a expliqué que les citoyens seront consultés à cet effet.

2024-03-067 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Claudette Dupras propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 37 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.